

Bretagne, Morbihan, La Trinité-sur-Mer,
20 rue du Men Du,

sous la direction de

Stéphane Bourne

Inrap Grand Ouest

Juillet 2019

Rapport final d'opération
Diagnostic archéologique

Code INSEE
56288

Nr site
—

Entité archéologique
—

Arrêté de prescription
2018-302

Système d'information
Lambert 93 CC

Code Inrap
D125624

Bretagne, Morbihan, La Trinité-sur-Mer,
20 rue du Men Du,
Kerdro-Vihan

sous la direction de

Stéphane Bourne

Inrap région

adresse 37 rue du Bignon
35577 CESSON-SÉVIGNÉ
tel : 02 23 36 00 40
grand-ouest@inrap.fr

Juillet 2019

Sommaire

Données administratives, techniques et scientifiques

2	Sommaire
6	Fiche signalétique
7	Mots-clefs des thesaurus
8	Intervenants
10	Notice scientifique
10	État du site
11	Localisation de l'opération
12	Arrêté de prescription
20	Projet d'intervention
23	Arrêté de désignation

Résultats

27	1. Introduction
27	1.1. Circonstances de l'intervention et objectifs
27	1.2. Contexte de l'opération
27	1.2.1 Cadre naturel (géographique et géologique)
29	1.2.2 Contexte archéologique
31	1.3. Stratégie et méthodes mises en œuvre

32	2 Résultat
----	-------------------

38	Conclusion
----	-------------------

34	Bibliographie
----	----------------------

35	Liste des figures
----	--------------------------

Inventaires techniques

38	Inventaire des photographies
----	-------------------------------------



**I. Données
administratives,
techniques
et scientifiques**



Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Morbihan

Commune
La Trinité-sur-Mer

Adresse ou lieu-dit
20, rue du Men Du

Codes

code INSEE
56258

Numéro de dossier Patriarche

Numéro de l'entité archéologique

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

x(L93): 1 246 780
y(L93): 7 171 300
z(L93): 20 à 23 m NGF

Références cadastrales

Commune
La Trinité-sur-Mer

Année
2019

Section(s) et parcelle(s)
AO, n°80p, 81p, 129p, 130p,
131p, 132

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

—

Propriétaire du terrain

?

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2018-302, daté du 13 septembre
2018

Numéro de l'arrêté de désignation
du responsable
2019-107, daté du 13 mars 2019

Référence du projet Inrap
D 125624

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Mr et Mme Dagorne, propriétaire
20, rue du Men Du
56470 La Trinité-sur-Mer

Nature de l'aménagement

Maison individuelle

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand-Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Stéphane Bourne, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand Ouest
37, rue du Bignon
35 577 Cesson-Sévigné cedex
grand-ouest@inrap.fr
Tél : 02 23 36 00 40
Fax : 02 23 36 00 50 coordination

Dates d'intervention sur le terrain

diagnostic
le 8 avril 2019

post-fouille
du 9 au 12 avril 2019

Surface

Surface prescrite
952 m²

Emprise diagnostiquée
112 m²

Ratio
11,8 %

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique**
 - Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique
- Néolithique**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Chalcolithique**
- Protohistoire**
- Âge du Bronze**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Âge du Fer**
 - Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
 - République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Epoque médiévale**
 - haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Epoque contemporaine**
 - Ere industrielle

Sujets et thèmes

- Edifice public
- Edifice religieux
- Edifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Four
- Fosse
- Fosse parcellaire
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- ...

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
 - Industrie osseuse
 - Céramique
 - Restes
 - Végétaux
 - Faune
 - Flore
 - Objet métallique
 - Arme
 - Outil
 - Parure
 - Habillement
 - Trésor
 - Monnaie
 - Verre
 - Mosaïque
 - Peinture
 - Sculpture
 - Inscription
 - Stèles

Etudes annexes

- Géologique
- Datation
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration
-

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Christine Boujot, SRA	Ingénieur d'étude	Contrôle scientifique
Michel-Alain Baillieu, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Stéphane Bourne, Inrap	Responsable d'Opération	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Christine Boujot, SRA	Ingénieur d'étude	Contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional GO	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Administrateur	Mise en place et suivi de l'opération
Michel-Alain Baillieu, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Assistant AST	Mise en place et suivi de l'opération
Christelle Picault, Inrap	Assistante opérationnelle	Mise en place et suivi de l'opération
Marie Nolier, Inrap	Logisticienne	Mise en place et suivi de l'opération
Isabelle Giron-Audeoud, Inrap	Ingénieur sécurité	Mise en place et suivi de l'opération
Nathalie Ruaud, Inrap	Gestionnaire de centre	Mise en place et suivi de l'opération

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphane Bourne, Inrap	Responsable d'opération	Réalisation de l'opération
Frédérique Boumier, Inrap	Topographe	Relevés et plans
Éric Pierre, Inrap	Technicien de fouille	Fouille et enregistrement

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphane Bourne, Inrap	Responsable d'opération	Responsable scientifique
Emmanuelle Collado, Inrap	Dessinateur	Infographie, DAO, PAO
Frédéric Boumier, Inrap	Topographe	Réalisation du plan masse et photogrammétrie

Notice scientifique

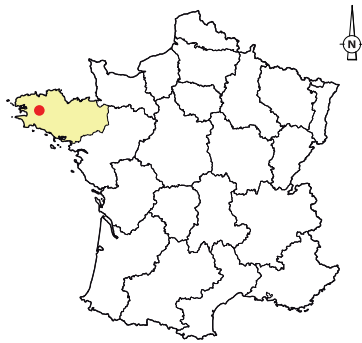
Les sondages réalisés au 20 Rue du Men Du à la Trinité-sur-Mer (Morbihan) n'ont livré aucun vestige anthropique et aucun mobilier archéologique. L'affleurement rocheux a été observé à l'ouest de l'emprise, mais aucune trace d'extraction de blocs n'a été mise en évidence. Le pendage de la parcelle peut expliquer l'absence de toute sédimentation.

État du site

La profondeur des deux sondages réalisés est faible. À l'est de la parcelle, en raison de l'affleurement ponctuel du substrat granitique, elle n'excède pas 0,20 m ; à l'ouest, l'arène granitique a été atteinte entre 0,20 et 0,40 m de profondeur.

Les sondages ont été rebouchés après observations.

Localisation de l'opération



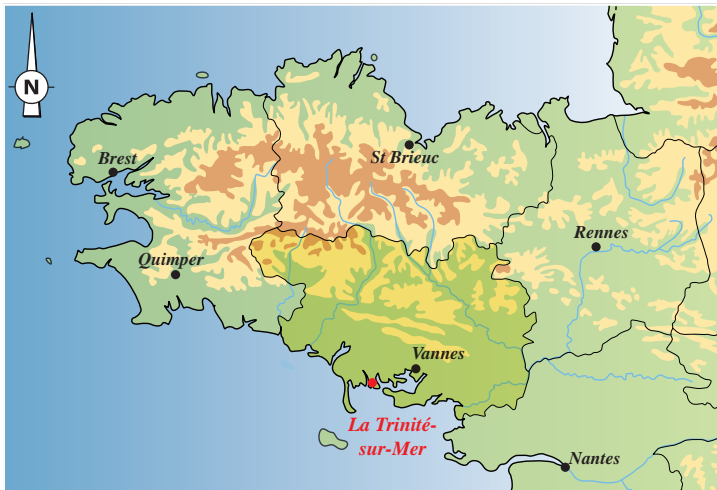
Bretagne
Morbihan
La Trinité-sur-Mer

Section(s) et parcelle(s) :

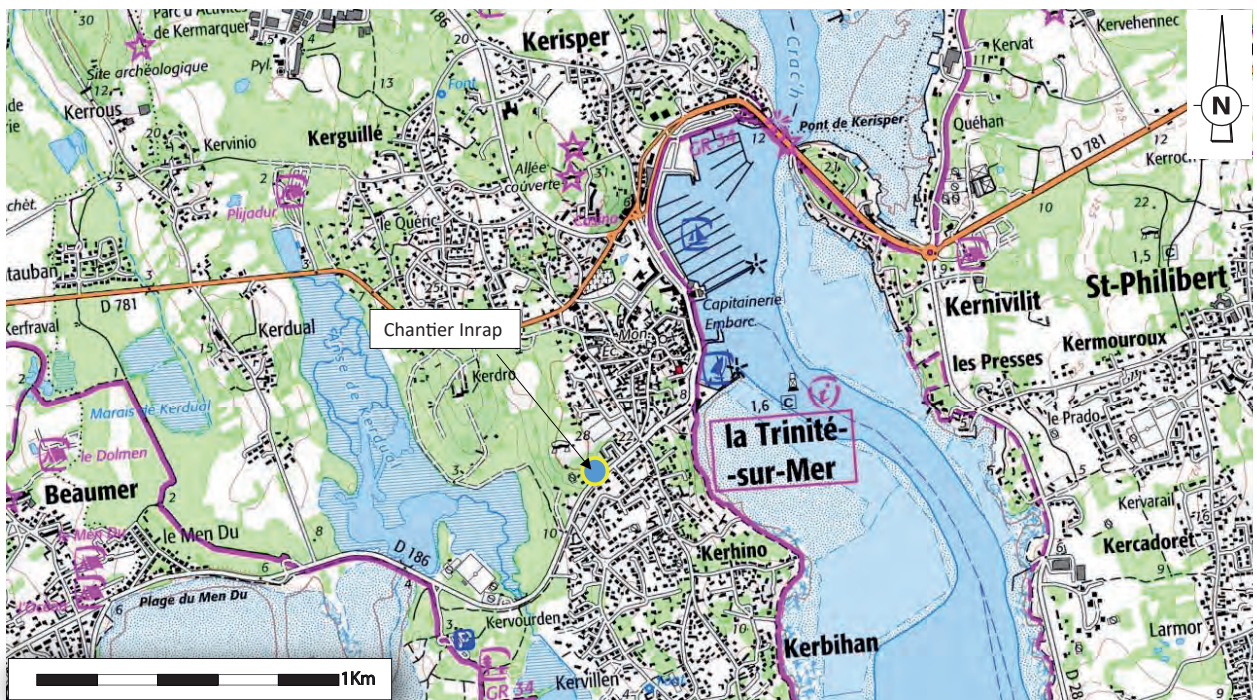
AO - n° 80p, 81p, 129p, 130p, 131p, 132

Coord. Lambert93 CC48

x : 1 246 780
y : 7 171 300
z : entre 20 à 23 m NGF



0 5 km issue 1/250 000 © IGN 2015



1/25 000 © IGN

Arrêté de prescription



COURRIER REÇU LE
5245
18 SEP. 2018

INRAP GO

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bretagne

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Christine BOUJOT
Poste : 02 99 84.59.00
christine.boujot@culture.gouv.fr
Réf. : 2018/CB/VC/395

Rennes, le 13 septembre 2018

Le Directeur régional des affaires culturelles

à

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE cedex

Objet : prescription de diagnostic archéologique

Réf : LA TRINITÉ-SUR-MER (56)
20 rue du Men Du/Kerdro-Vihan

PJ : arrêté n° 2018-302

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté portant prescription de diagnostic archéologique relatif à l'opération rappelée ci-dessus en référence.

Les coordonnées du maître d'ouvrage de l'opération sont :

Monsieur Bernard DAGORNE
20 rue du Men Du
56470 LA TRINITÉ-SUR-MER

Le département du Morbihan, ayant un service archéologique agréé, dispose d'un délai de quatorze jours pour faire connaître sa décision de réaliser le diagnostic. En conséquence, la présente notification ne vaut pas attribution du diagnostic archéologique.

Pour le Préfet de région,
et par subdélégation,
le Conservateur régional de l'archéologie

Yves MENEZ



COURRIER REÇU LE
18 SEP. 2018
INRAP GO

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Arrêté n° 2018-302 du 13 septembre 2018

ARRÊTÉ n° 2018-302 portant prescription de diagnostic archéologique

Le Préfet de la région de Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 17 octobre 2016 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016 S.G.A.R./DRAC/DSG du 2 novembre 2016 portant subdélégation de signature ;

VU le dossier de demande de permis d'aménager n° PA. 056 258 18 T 0002 déposé par M. Bernard DAGORNE, 20 rue du Men Du, 56470 La Trinité-sur-Mer, relatif au projet d'aménagement d'un terrain à bâtir situé 20 rue du Men Du à La Trinité-sur-Mer; reçu le 24 août 2018 par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie ;

CONSIDÉRANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, les aménagements projetés se situent à proximité et dans le périmètre de protection du monument mégalithique de Kerdro-Vihan/Mané Roc'h classé au titre des Monuments Historiques ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Morbihan
Commune : LA TRINITÉ-SUR-MER
Lieu-dit : 20 rue du Men Du/Kerdro-Vihan
Cadastre : section : A0 parcelles : 80 p. 81 p. 129 p. 130 p. 131 p. et 132.

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 952 m², est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. Bernard DAGORNE, 20 rue du Men Du, 56470 La Trinité-sur-Mer, à la Mairie de la Trinité-sur-Mer, au Service départemental d'archéologie du Morbihan et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 13 septembre 2018

Pour le Préfet de région,
et par subdélégation,
le Conservateur régional de l'archéologie



Yves MENEZ

Destinataires :
M. Bernard DAGORNE
CD 56
INRAP

Copie :
Mairie de la Trinité-sur-Mer
Préfecture du Morbihan



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Cahier des charges
annexé à l'arrêté n° 2018-302
portant prescription de diagnostic archéologique

Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

région :	Bretagne		
département :	Morbihan		
commune :	LA TRINITÉ-SUR-MER		
lieu-dit :	20, rue du Men Du/Kerdro-Vihan		
cadastre : section :	AO	parcelles :	80 p, 81 p, 129 p, 130 p, 131 p, et 132.
pétitionnaire:	M. Bernard DAGORNE		

Emprise du diagnostic archéologique : 952 m²

Objectifs :

La commune de La Trinité-sur-Mer figure - par l'abondance et la variété des monuments mégalithiques qui s'y trouvent - parmi les lieux de réputation internationale pour ce qui concerne l'étude du mégalithisme et plus largement de la période du Néolithique.

C'est précisément à proximité du monument mégalithique de Kerdro-Vihan/Mané Roc'h classé au titre des Monuments Historiques, que de nouveaux aménagements sont projetés par le détachement d'un terrain afin de construire une maison. Par ailleurs, un diagnostic archéologique réalisé en novembre 2017 sur des parcelles adjacentes (AO. 23.25.26 et 24p.) a livré un petit lot de céramiques néolithiques (Campaniformes) d'un intérêt qualitatif et scientifique remarquable et témoignant de probables installations dans l'environnement proche.

Compte-tenu de cet environnement archéologique exceptionnel, l'opération de diagnostic archéologique par sondages permettra de vérifier la présence ou l'absence de vestiges archéologiques complémentaires sur l'emprise du projet, et le cas échéant de les caractériser.

Principes méthodologiques :

Le diagnostic archéologique sera à réaliser sur l'emprise du projet d'aménagement, conformément au plan annexé, selon un mode opératoire adapté. Outre les tranchées de sondages réalisées au moyen d'une pelle mécanique équipée d'un godet lisse travaillant en mode rétro, de plus larges fenêtres pourront être ouvertes en tant que de besoin afin de favoriser l'identification, la lecture et la datation d'éventuels niveaux de sols ou d'occupation en place (traces de structures ou d'activités liées ou non au monument) ainsi que d'indices plus ténus. Des décapages manuels pourront être réalisés au niveau des faits archéologiques mis au jour.

Au total, 10 % de l'emprise devront être sondés. Des sondages manuels pourront être effectués pour préciser la complexité stratigraphique des structures, sur la base d'un échantillonnage raisonné.

Le service régional de l'archéologie devra être informé du démarrage du chantier, ainsi que des découvertes significatives.

Le service régional de l'archéologie devra être informé du démarrage du chantier, ainsi que des découvertes significatives.

Les sondages, comme les fenêtres complémentaires, seront replacés sur un plan général et devront faire l'objet de relevés comportant les altitudes des ouvertures et des fonds de fouilles, ainsi que des coupes stratigraphiques (avec cotes altimétriques) et des photographies.

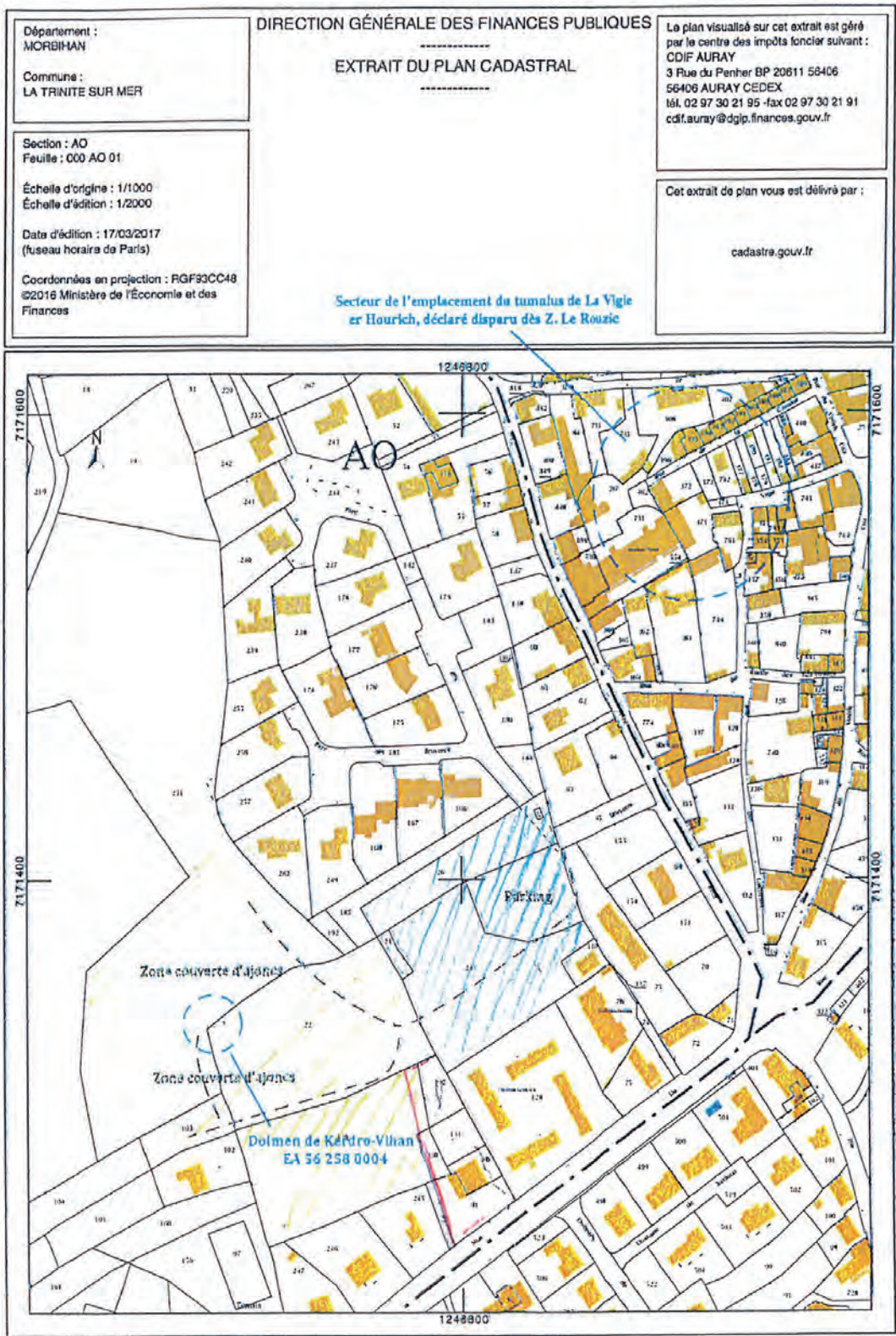
Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

Fait à Rennes, le 13 septembre 2018

Pour le Préfet de région,
et par subdélégation,
le Conservateur régional de l'archéologie



Yves MENEZ

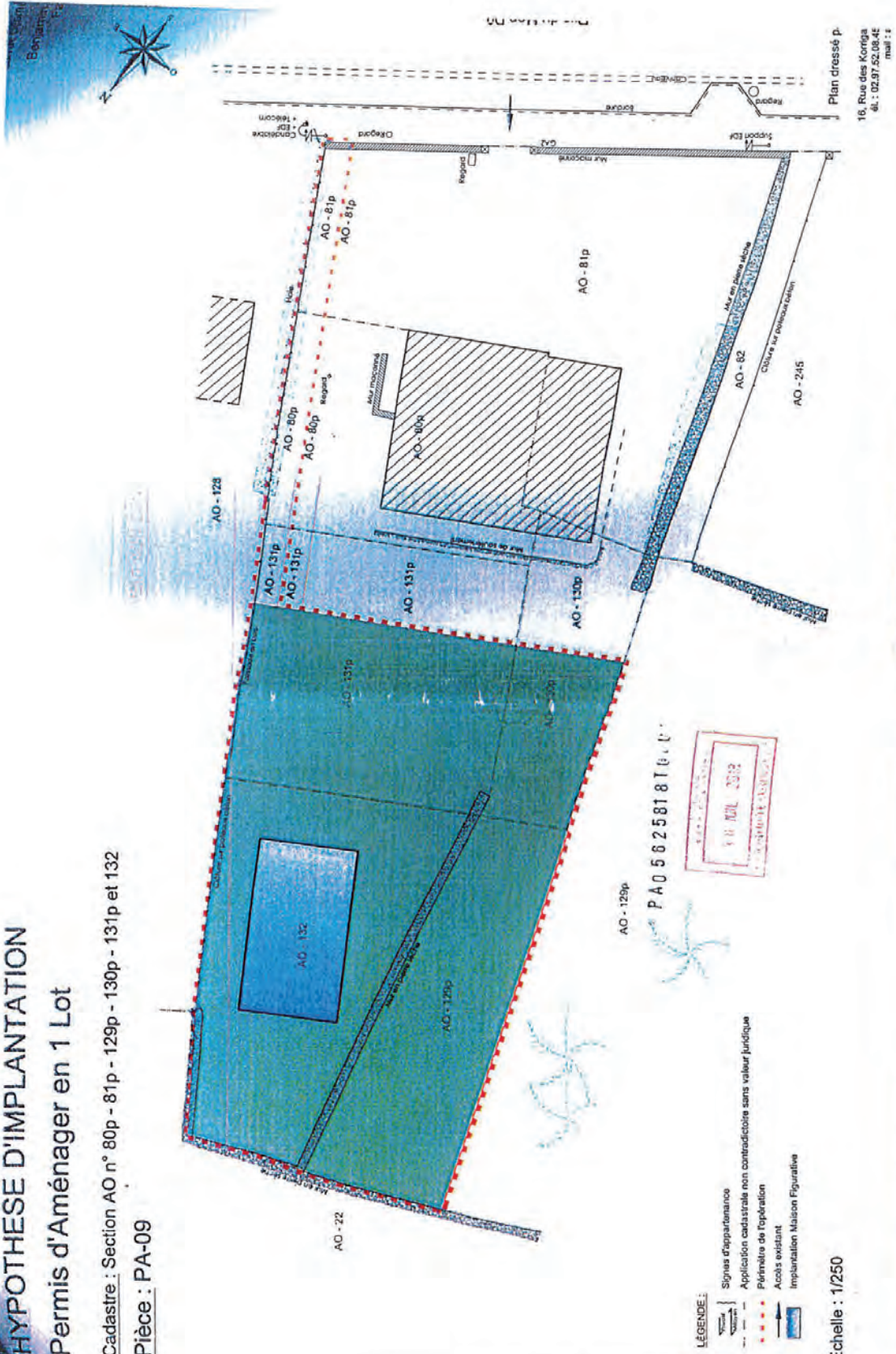


20 Men Du

HYPOTHESE D'IMPLANTATION Permis d'Aménager en 1 Lot

Cadastre : Section AO n° 80p - 81p - 129p - 130p - 131p et 132

Pièce : PA-09





COURRIER REÇU LE
5378
24 SEP. 2018
INRAP GO

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bretagne

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Christine BOUJOT
Poste : 02 99 84.59.00
christine.boujot@culture.gouv.fr
Réf. : 2018/CB/VC/410

Rennes, le 20 septembre 2018

Le Directeur régional des affaires culturelles

à

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE cedex

Objet : attribution de diagnostic archéologique

REF. :

Département : Morbihan

Commune : LA TRINITE-SUR-MER

Localisation : 20 rue du Men Du

Arrêté : 2018.302

Conformément à l'article R.523-29 du code du patrimoine, il vous est attribué la réalisation du diagnostic relatif à l'opération rappelée ci-dessus en référence, le Département du Morbihan n'ayant pas souhaité réaliser cette opération.

Pour le Préfet de région,
et par subdélégation,
le Conservateur régional de l'archéologie

Yves MENEZ

Projet d'intervention

Le Directeur-adjoint scientifique et technique



Réf : MB/TA/2018/2812

Affaire suivie par :
Michel-Alain Baillieu
Directeur-adjoint scientifique et technique

Tél. : 02 23 36 00 40
Fax : 02 23 36 00 50
Mail : michel-alain.baillieu@inrap.fr

LRAR n° 1A15177078387

Objet : projet de diagnostic de l'opération dénommée «LA TRINITE-SUR-MER (56), 20 RUE DU MEN DU, KERDRO-VIHAN »

Monsieur le préfet de la région Bretagne
Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie
A l'attention du Conservateur régional de
l'Archéologie
Avenue du Professeur Charles Foulon
35700 Rennes

Cesson-Sevigné, le 28/11/18

Opération : D125624 – Arrêté n° 2018-302

Conformément à l'article R. 523-30 du code du patrimoine, je vous transmets en recommandé avec demande d'accusé de réception le projet de diagnostic rédigé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives, indiquant les modalités de la mise en œuvre de votre prescription notifiée le 18 septembre 2018 portant sur le diagnostic dénommé « LA TRINITE-SUR-MER (56), 20 RUE DU MEN DU, KERDRO-VIHAN » sur la commune de Trinité-sur-Mer dont la réalisation a été attribuée à l'Inrap selon notification du 24 septembre 2018.

Mes services (Monsieur Michel-Alain Baillieu tél 02 23 36 00 40) sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin pour étudier ce dossier.

Michel BAILLIEU

PS

P.J. : projet de diagnostic

Direction interrégionale
Grand Ouest
37 rue du Bignon CS 67737
35577 Cesson-Sévigné cedex
tél. +33 (0)2 23 36 00 40
fax +33 (0)2 23 36 00 50
www.inrap.fr



Diagnostic archéologique D125624

LA TRINITE-SUR-MER (56), 20 RUE DU MEN DU, KERDRO-VIHAN

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Morbihan
Commune	Trinité-sur-Mer		
Lieu-dit	20 RUE DU MEN DU, KERDRO-VIHAN		
Cadastre	Trinité-sur-Mer : AO 80p, 81p, 129p, 130p, 131p, 132		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2018-302	18-09-2018	952 m ²	24/09/2018	28/11/18
Modification					

Contexte actuel	Rural	Contexte particulier	
Nature archéologique	Non stratifié		

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2018-302, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

A définir ultérieurement

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 10% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques. En fonction des possibilités techniques et réglementaires, des observations pourraient être réalisées dans la zone humide située sur le bord orientale du projet.

5.- Volume des moyens prévus

• Tranche Ferme

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	4 jours	2 jours
Technicien	3 jours	

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	1 jour	1 jour

• Tranche Provisionnelle

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	4 jours	4 jours
Technicien	8 jours	2 jours
Dessinateur		4 jours
Spécialiste (Céramique et lithique)		5 jours
Spécialiste (géomorphologue)	2 jours	3 jours
Topographe	2 jours	1 jour

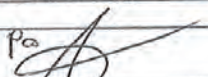
Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	1 jour	1 jour

6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
7 jours	6 jours	A définir ultérieurement

7.- Observations complémentaires

Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST	
Michel-Alain Baillieu	

Arrêté de désignation

DRS 624



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER REÇU LE
1682
INRAP GO

Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté n° 2019-107 du 13 mars 2019

Service régional de l'archéologie

Arrêté n° 2019-107 portant désignation du responsable scientifique de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2018-302

La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018 DRAC/DSG en date du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2018 portant subdélégation de signature ;

VU l'arrêté n° 2018-302 du 13 septembre 2018 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à LA TRINITÉ-SUR-MER, 20 rue du Men Du/Kerdro-Vihan (56) ;

CONSIDÉRANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé.

ARRÊTE

Article 1^{er} : M. Stéphane BOURNE (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2018-302.

Article 2 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. Stéphane BOURNE.

Fait à Rennes, le 13 mars 2019

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER

Destinataire :
M. Stéphane BOURNE

Copie :
Inrap
Commune de La Trinité-sur-Mer

II. Résultats

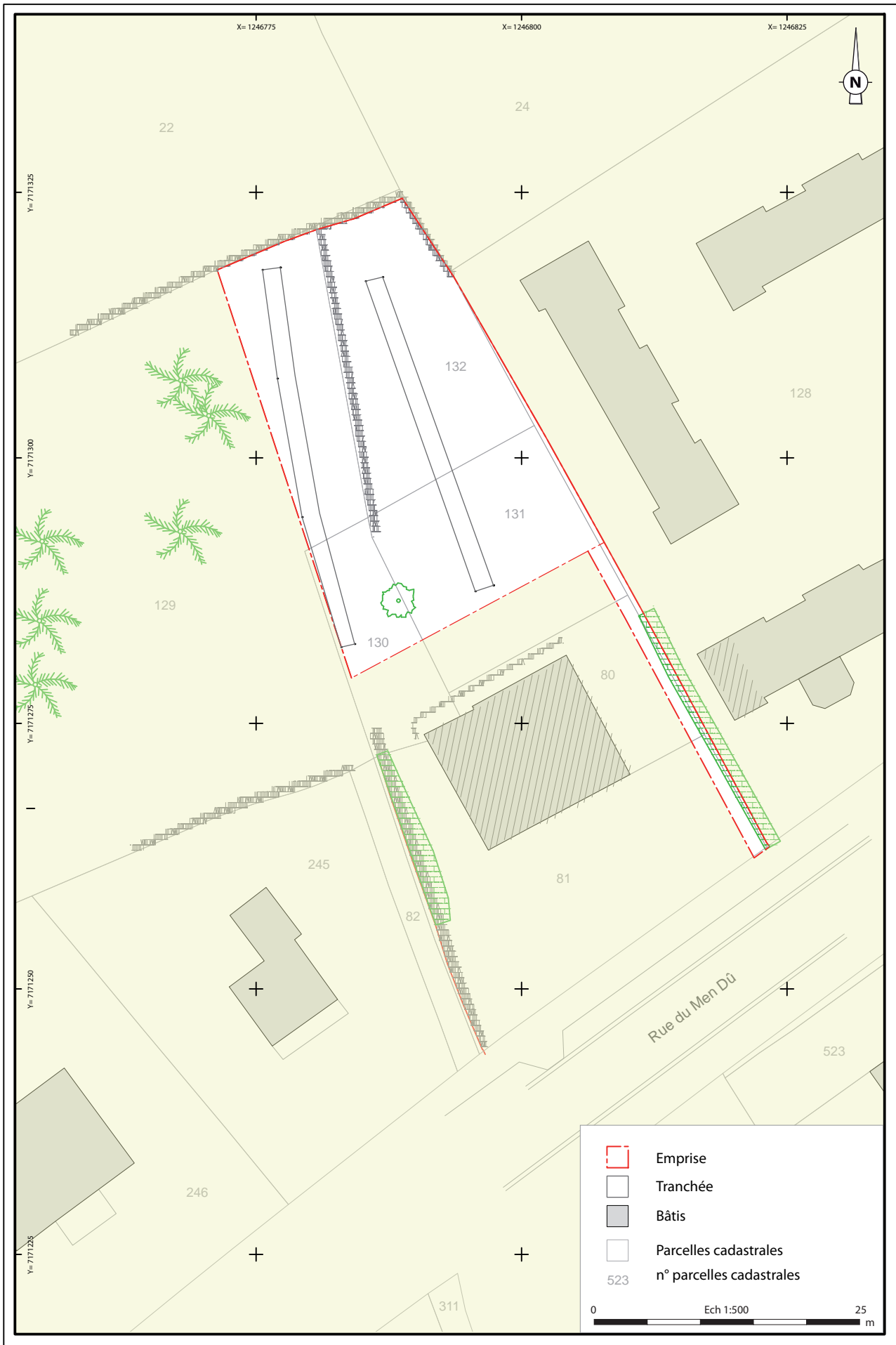


Fig. 1 Localisation de l'opération (DAO : E. Collado, Inrap)

I. Introduction

1.1. Circonstances de l'intervention et objectifs

Le projet de construction d'une maison individuelle à la Trinité-sur-Mer a conduit le Service Régional d'Archéologie à prescrire un diagnostic archéologique. Les parcelles concernées, situées au 20 Rue de Men Du, s'étendent sur une surface de 952 m² (Fig.1). Elles se trouvent dans un contexte archéologique riche en vestiges mégalithiques, à proximité immédiate du dolmen de Kerdro Vihan. Ce dernier est localisé à seulement 100 m au nord-ouest des parcelles explorées. Anciennement fouillé (*cf. infra*), il est classé au titre des Monuments Historiques depuis 1947. L'objectif de l'opération est de vérifier la présence ou l'absence de vestiges archéologiques, et le cas échéant de les caractériser, d'en apprécier l'état de conservation et d'en préciser l'attribution chronologique.

1.2. Contexte de l'opération

1.2.1 Cadre naturel (géographique et géologique)

La commune de la Trinité-sur-Mer est située au sud du département du Morbihan. Le bourg s'étire sur 800 m de long en bordure ouest de la rivière de Crach. Les parcelles explorées, localisées en limite orientale de l'agglomération, se trouvent sur une zone d'interfluve, à une altitude de comprise entre 20 et 23 m NGF. Elles présentent une pente de l'ordre de 8 % vers l'est.

Sur l'emprise de notre intervention, un muret en pierre sèche, large de 0,60 m et orientée N/S, sépare l'espace en deux secteurs distincts (Fig.2).

A l'ouest, les parcelles A0129 et AO130 offrent une végétation mixte entre prairie et sous-bois ; un bosquet de conifères se développe plus à l'ouest. Une fine couche de terre de bruyère sableuse, épaisse de 0,10 m au maximum, repose directement sur le socle rocheux. Le substrat granitique affleure sporadiquement dans ce secteur.

A l'est du muret, les parcelles AO131 et AO132 correspondent au jardin de la maison située plus au sud ; des arbres fruitiers bordent les deux côtés de la parcelle. La couverture de terre végétale est ici un peu plus importante, de l'ordre de 0,20 m d'épaisseur, et jusqu'à 0,40 m au niveau de l'extrémité sud de la tranchée. Cette épaisseur importante résulte d'un apport récent de terre végétale.

Le substrat est principalement composé de granites d'anatexie à deux micas, à grain fin, hétérogènes et à zones porphyriques (Cogné 1960). Il est affleurant ponctuellement à l'ouest de l'emprise du projet. Il se présente sous forme de blocs parallélépipédiques à arêtes anguleuses d'une dizaine à une quarantaine de cm de long (Fig. 3).

A l'est de l'emprise, le substrat est constitué d'arène granitique, indiquant un stade d'altération plus avancé du granite à cet endroit (Fig. 4).



Fig. 2 Vue du muret qui sépare les parcelles explorées après rebouchage des sondages
(© équipe du diagnostic, Inrap)



Fig. 3 L'affleurement rocheux au niveau de la tranchée 1 (© équipe du diagnostic, Inrap)



Fig. 4 Au niveau de l'extrémité sud de la tranchée 2, la terre végétale repose directement sur l'arène granitique
(© équipe du diagnostic, Inrap)

1.2.2 Contexte archéologique

Le contexte archéologique de la commune de la Trinité est riche en vestiges anciens, plus particulièrement pour le Néolithique (Fig. 5). Parmi la vingtaine de sites mégalithiques répertoriés sur la commune, sept ont fait l'objet d'un classement au titre des Monuments Historiques, dont celui de Kerdro-Vihan / Mané Roc'h, situé à 100 m au nord-ouest de notre intervention (Fig. 5, n° 1). Ce tumulus a été fouillé et décrit dès le milieu du 19^e siècle par L. de Cussé et L. Galles (De Cussé-Galles 1866a). A l'occasion de ces premières fouilles, deux vases de type Kerugou ont été découverts. Ils sont actuellement exposés au musée de Vannes. Entre 1899 et 1900, Z. Le Rouzic reprend la fouille du monument et explore le couloir qui n'avait pas été ouvert par ses prédécesseurs ; il récolte ainsi de nombreux tessons de céramique et des silex taillés (dont une pointe de flèche et un poignard en silex pressignien). Il dresse un plan du monument et effectue une couverture photographique (Le Rouzic 1901). Aujourd'hui, ce dolmen à couloir est difficile d'accès car il se situe en terrain privé, dans une végétation de lande dominée par l'ajonc épineux.

Plusieurs opérations d'archéologie préventive ont eu lieu ces dernières années à la Trinité-sur-Mer.

Un diagnostic suivi d'une fouille ont été menés en 2007 puis 2010 par l'Inrap, en contrebas de l'allée couverte de Mané Roullarde (Fig. 5, A et B). La fouille a mis en évidence un paléosol polyphasé renfermant des structures attribuées au Néolithique (excavations résultant d'extraction de blocs, structures à pierres chauffantes, concentrations de blocs de granite et mégalithes). Ces différentes structures sont datées par le C¹⁴ au Néolithique moyen (Blanchet *et al.* 2007 et Fromont *et al.* 2011).

En 2017, un diagnostic a été réalisé par le Service Départemental d'Archéologie du Morbihan à proximité immédiate de notre intervention (Fig. 5, C), sur une surface de 5 000 m². Un lot céramique, attribué à l'étape 2 du Campaniforme atlantique (entre 2450 et 2100 av. J.-C), a été récolté dans un niveau de colluvion ; mais aucune structure associée n'a été mise en évidence (Suaud-Préault 2018).

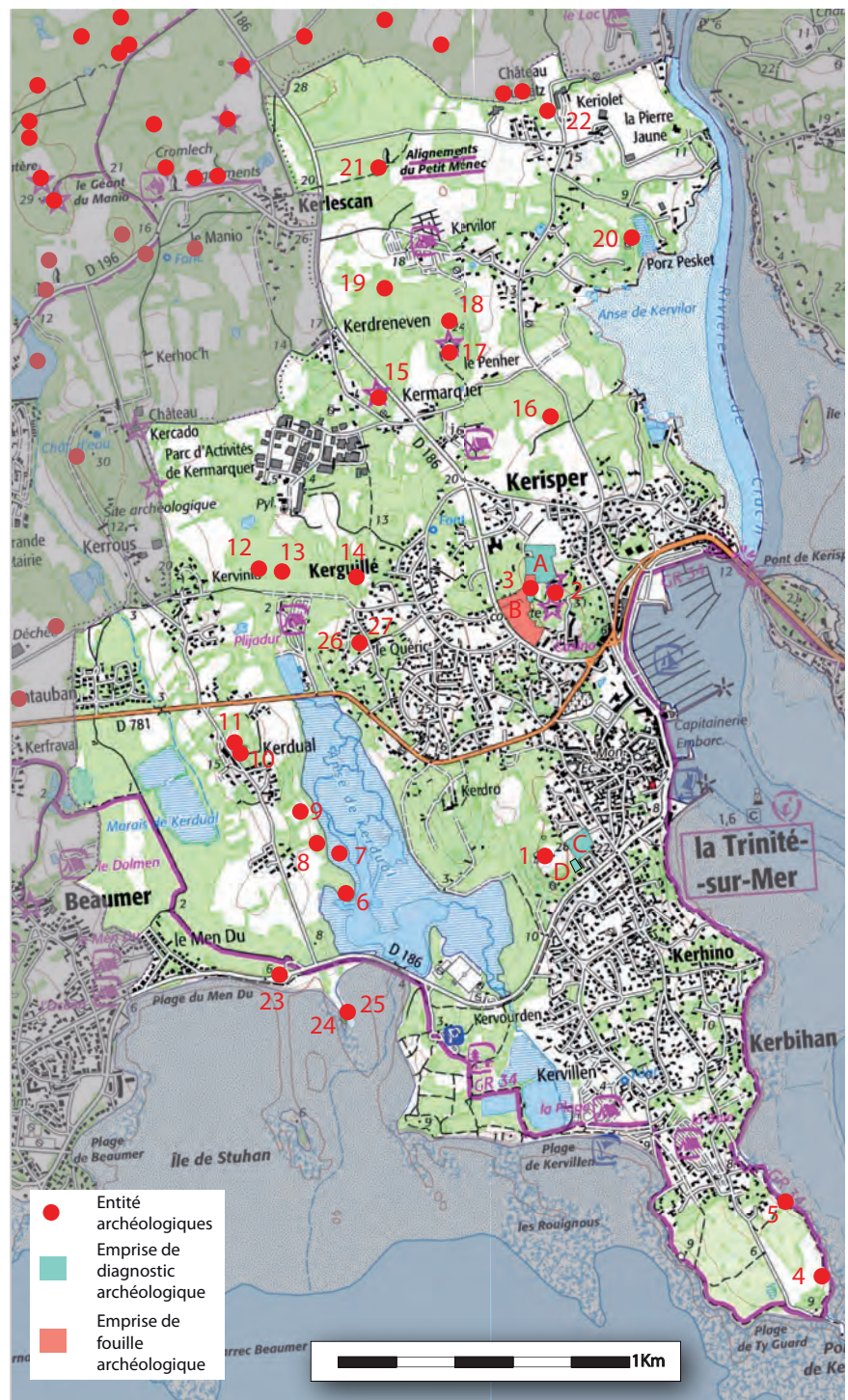


Fig. 5 Carte archéologique de la commune de la Trinité-sur-Mer (DAO : S. Bourne, Inrap)

n° de site	n° d'entité archéologique	lieu-dit	description	datation
1	56 258 0004	Kerdro-Vihan / Mane Er Roc'h	dolmen / tumulus	Néolithique
2	56 258 0005	Mané Roullarde / Er Roh	allée couverte	Néolithique
3	56 258 0027	Mané Roullarde	occupation	Néolithique moyen
4	56 258 0026	Pointe de Kerbihan	four à sel	âge du Fer
5	56 258 0019	Pointe de Kerbihan	production de sel	Antiquité
6	56 258 0020	Anse de Kerduval 1	groupe de menhirs	Néolithique
7	56 258 0021	Anse de Kerduval 2	tumulus	Néolithique
8	56 258 0022	Anse de Kerduval 3	groupe de menhirs	Néolithique
9	57 258 0023	Anse de Kerduval 4	groupe de menhirs	Néolithique
10	56 258 0002	Kerduval / Er Mané	dolmen	Néolithique
11	56 258 0024	Anse de Kerduval 5	groupe de menhirs	Néolithique

n° de site	n° d'entité archéologique	lieu-dit	description	datation
12	56 258 0015	Le Braenn 1	groupe de menhirs	Néolithique
13	56 258 0018	Le Braenn 2	tumulus	Néolithique
14	56 258 0003	Parc Lann Er Roc'h	dolmen	Néolithique
15	56 258 0001	Kerमारquer - Er Roh	dolmen / tumulus	Néolithique
16	56 258 0006	Mané Penher	dolmen / tumulus	Néolithique
17	56 258 0007	Mané Bras / Mané Kervilor	dolmen / tumulus	Néolithique
18	56 258 0029	Mané Kervilor	menhir	indéterminé
19	56 258 0014	Er Velenc Losquet	architecture funéraire	Néolithique
20	56 258 0008	Er Rohec	dolmen / tumulus	Néolithique
21	56 258 0009	alignement du Petit Ménéc	groupe de menhirs	Néolithique
22	56 258 0017	Keriolet	groupe de menhirs	Néolithique
23	56 258 0025	Tombo	aménagements de berge	indéterminé
24	56 258 0012		tumulus	Néolithique
25	56 258 0013		groupe de menhirs	Néolithique

N°	lieu-dit	type d'intervention	année d'intervention	Bibliographie
A	Mané Roullarde	diagnostic	2007	Blanchet 2007
B	Mané Roullarde	fouille	2010	Fromont 2011
C	Kerdro-Vihan	diagnostic	2017	Saud-Préaul 2018
D	Kerdro-Vihan	diagnostic	2019	Bourne 2019

1.3. Stratégie et méthodes mises en oeuvre

Le diagnostic s'est déroulé le 8 avril 2019, mobilisant deux archéologues de l'INRAP. Deux tranchées ont été réalisées de façon à couvrir l'ensemble de l'emprise du projet (Fig.6). Les contraintes d'accessibilité du terrain ont justifié l'utilisation d'une pelle à pneu de 10 tonnes munie d'un godet lisse de 1,20 mètre de large. La profondeur de chaque tranchée a été conditionnée par l'apparition du substrat, sub-affleurant à l'ouest et apparaissant à 0,40 m au maximum au sud-est de l'emprise. Les sondages réalisés couvrent une surface de 112 m², soit 11,8 % de l'emprise totale du diagnostic. Après observation, les deux sondages ont été rebouchés.



Fig. 6 La tranchée 2 vue depuis le sud
(© équipe du diagnostic, Inrap)

2. Résultat

Les sondages n'ont livré aucun vestige anthropique, ni aucun mobilier archéologique. L'affleurement rocheux a été observé à l'ouest de l'emprise, mais aucune trace d'extraction de blocs n'a été mise en évidence.

Conclusion

Situé dans un contexte archéologique favorable, à proximité du menhir de Kerdro-Vihan, le diagnostic réalisé au 20 Rue du Men Du à la Trinité-sur-Mer n'a livré aucun vestige ancien. La situation topographique des parcelles explorées, présentant une pente assez prononcée, explique l'absence de toute sédimentation. Le socle rocheux a été observé à l'ouest de l'emprise, mais aucune trace d'extraction de blocs n'a été mise en évidence.

Bibliographie

Blanchet *et al.* 2007

BLANCHET (S.), GAUMÉ (É), HAMON (G.), LABAUNE (F.) – *La Trinité-sur-Mer « Mané Roullarde »* (Morbihan, Bretagne). *Une occupation pré-protolithique sur le versant ouest de la colline de Mané Roullarde* : rapport de diagnostic archéologique. Cesson-Sévigné : Inrap Grand Ouest, 2007, 66 p.

Cogné 1960

COGNÉ (J.) – *Schistes cristallins et granités en Bretagne méridionale : le domaine de l'anticlinal de Cornouaille*. Mém. expl. Carte géol. France, 1960, 382 p.

Cussé et Galles 1866-a

CUSSÉ (L. de.), GALLES (L.) – Les dolmens de la Trinité-sur-Mer, in : *Bulletin de la société polymathique du Morbihan*, 1866, p. 83-89

Fromont *et al.* 2011

FROMONT (N.), DELOZE (V.), FORRÉ (P.), GACHE (D.), LUCQUIN (A.), MARCH –R.-J.), MARCOUX (N.), QUERRÉ (G), REIDSMA (F.), VERDIN (P.) – *La Trinité-sur-Mer, Morbihan ; le Mané Roullarde. Occupations néolithiques et extraction du granite* : rapport de fouille préventive, INRAP, 2011, 471 p.

Suaud-Préault et Hamon 2018

SUAUD-PRÉAULT (A.), HAMON (G.) – *La Trinité-sur-Mer « Kerdro-Vihan »* (Morbihan, Bretagne) : rapport de diagnostic archéologique, Service Départemental d'Archéologie du Morbihan, 2008, 45 p.

Liste des figures

Fig. 1 Localisation de l'opération (DAO : E. Collado, Inrap)	26
Fig. 2 Vue du muret qui sépare les parcelles explorées après rebouchage des sondages (© équipe du diagnostic, Inrap)	28
Fig. 3 L'affleurement rocheux au niveau de la tranchée 1 (© équipe du diagnostic, Inrap)	28
Fig. 4 Au niveau de l'extrémité sud de la tranchée 2, la terre végétale repose directement sur l'arène granitique (© équipe du diagnostic, Inrap)	28
Fig. 5 Carte archéologique de la commune de la Trinité-sur-Mer (DAO : S. Bourne, Inrap)	30
Fig. 6 La tranchée 2 vue depuis le sud (© équipe du diagnostic, Inrap)	31

III. Inventaires techniques

N° de cliché	Intitulé	vue vers
P1040169 à P1040170	vue des parcelles AO 131 et 132 avant l'intervention	le nord-ouest
P1040171 à P1040175	tranchée 1 : vue du substrat granitique	verticale
P1040176 à P1040178	vue de la parcelle AO 132 après l'intervention	le nord-ouest
P1040179	vue de la parcelle AO 132 après l'intervention	le sud-est
P1040180 à P1040182	vue du Log réalisé au nord de la tranchée 1	l'ouest
P1040183 à P1040185	vue du Log réalisé au sud de la tranchée 1	l'ouest
P1040186	vue des parcelles AO 131 et 132 après rebouchage de la tranchée 2	le nord-ouest
P1040187 à P1040188	vue de la parcelle AO 129 après rebouchage de la tranchée 1	le nord
P1040189 à P1040191	vue du muret de pierre	l'est
P1040192 à P1040194	vue des parcelles AO 129 à 132 après rebouchage des tranchées	le sud et le sud-est

Chronologie

–

La Trinité-sur-Mer, 20 rue du Men Du

Sujets et thèmes

–

Situé dans un contexte archéologique favorable, à proximité du menhir de Kerdro-Vihan, le diagnostic réalisé au 20 Rue du Men Du à la Trinité-sur-Mer n'a livré aucun vestige ancien. La situation topographique des parcelles explorées, présentant une pente assez prononcée, explique l'absence de toute sédimentation. Le socle rocheux a été observé à l'ouest de l'emprise, mais aucune trace d'extraction de blocs n'a été mise en évidence.

Mobilier

–